

## **Fromageries Bel**

### **Engagements collectifs de conservation**

Dans le cadre des articles 885 I bis et 787B du Code général des impôts, des engagements collectifs de conservation portant sur des actions Fromageries Bel ont été conclus :

d'une part entre Monsieur François Bel, Madame Éliane Fiévet, Mademoiselle Valentine Fiévet, Monsieur Antoine Fiévet, Monsieur Laurent Fiévet, Monsieur Jean-Thierry Dufort, Monsieur Stéphane Dufort, Madame Clémentine Costet, Madame Catherine Sauvin, Madame Marion Roidor, Monsieur Florian Sauvin, Monsieur Thomas Sauvin, Monsieur Gérard Boivin, la S. A. Comptoir Général des Fromagers Français, la sarl Fiévet Frères, la sarl Société Commerciale et Immobilière Française, la S.A. Cinéastes Animaliers Associés et la S. A. Unibel portant sur 1 739 745 actions représentant 25.3% du capital et 27.0 % des droits de vote pour une durée de six ans à compter du 27 décembre 2006,

d'autre part entre Monsieur François Bel, Monsieur Gérard Boivin, la S.A. la S.A. Cinéastes Animaliers Associés et la S. A. Unibel portant sur 1 515 146 actions représentant 22.0 % du capital et 23.6 % des droits de vote pour une durée de deux ans à compter du 20 octobre 2006.

A leurs échéances, ces engagements se renouvelleront par tacite reconduction d'année en année entre tous les signataires qui ne les auront pas dénoncés.

Le 5 janvier 2007